

OBJET

AMENAGEMENT
ET URBANISME -
Acquisition à la
Communauté
d'Agglomération
d'une emprise
foncière à usage de
square situé rue
Jules Ferry.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/09/2021

Date d'affichage :
30/09/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 42

Nombre de Conseillers
votant : 42

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 SEPTEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Cindy JANKOWIAK.

Absent(e)(s) :

Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois propriétaire d'un terrain situé rue Jules Ferry, à usage de square dénommé Pierre Arnould, cadastré BK 337 d'une superficie de 2 039 m², a approuvé dans sa séance du 23 juin 2021, le transfert de propriété au profit de la Ville.

Il s'agit d'une démarche de régularisation foncière entre les deux collectivités, dans la mesure où ce square est entièrement entretenu par la Ville.

Un accord est intervenu pour réaliser cette transaction à l'euro symbolique, conformément à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat.

Les parties déclarent qu'elles entendent placer la transaction sous le régime des dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui exonère les personnes publiques de l'obligation de déclassement, dès lors que les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'acquisition à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de l'emprise foncière située rue Jules Ferry, cadastrée BK 337 de 2 039 m², dénommée square Pierre Arnould, à l'euro symbolique ;

2°) de préciser que ce transfert intervient dans le cadre de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et qu'en conséquence aucun déclassement du domaine public préalable n'est nécessaire ;

3°) de préciser que l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;

4°) d'autoriser Madame Sylvie ROBERT, Maire-Adjoint chargé des Finances et de l'Administration Générale, à signer tous les actes relatifs à cette affaire qui en seront la suite ou la conséquence, étant entendu que les frais seront pris en charge par la Ville.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,


Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20210927-54468-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Assainissement - Risques - Eau potable - Voirie - Environnement - Foncier - Aménagement - Logistique - PLUI-HD - Déchets - Eclairage public - Espaces-verts

